



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Agence territoriale  
Bouches-du-Rhône / Vaucluse  
46 avenue Paul Cézanne  
CS 80411  
13098 Aix en Provence Cedex 2

Aix-en-Provence, le 14 avril 2022

## COURRIER

Affaire suivie par :  
Céline Garbati  
Atelier SIG / Foncier  
Tél : 04.42.17.57.18  
Mél : [celine.garbati@onf.fr](mailto:celine.garbati@onf.fr)

Direction départementale des territoires  
de Vaucluse  
*à l'attention de Jessy Eychenié*  
Service Forêt, Risque et Crise  
Services de l'Etat en Vaucluse  
84905 AVIGNON Cedex 9

N. Réf : CL/CG

**Objet : Demande d'autorisation de défrichement – Avis sur dossier - Commune de Mirabeau**

V. Réf : DDT84/SFRC/PFGC/MF – Mail du 24 mars 2022

Dans le cadre de l'instruction d'un dossier de demande de défrichement, vous avez sollicité l'Office National des Forêts par mail en date du 24 mars 2022 dans le cadre de la consultation des services pour le traitement de ce type de dossier prévue par le code de l'environnement.

En référence à l'arrêté préfectoral N°98/160 du 26 novembre 1998 portant distraction-soumission au régime forestier sur le territoire de la commune de Mirabeau, la parcelle A2, objet de la demande, bénéficie du régime forestier.

Concernant la demande de défrichement, l'ONF émet un avis FAVORABLE.



Le Directeur d'Agence

  
Julien PANCHOUT

